

Réinsertion des enfants en situation de rue : Pluralité de parcours et approches adoptées

Gahungu Ladislas

Doctorant en Sciences Psychologiques à l'Université du Burundi, Burundi

Simbananiye Léandre

Professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université du Burundi, Campus Kamenge, Burundi

Glowacz Fabienne

Professeure à la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège (ULG), Burundi

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n5p158](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n5p158)

Submitted: 25 December 2024

Accepted: 24 February 2025

Published: 28 February 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Gahungu L., Simbananiye L. & Glowacz F. (2025). *Réinsertion des enfants en situation de rue : Pluralité de parcours et approches adoptées*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (5), 158. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n5p158>

Résumé

Cette recherche a pour objectif de comprendre les stratégies de réinsertion des enfants en situation de rue en usage au Burundi, ainsi que les logiques qui les sous-tendent. Pour collecter les données, nous avons utilisé les entretiens semi-structurés et les observations directes et indirectes des enfants en situation de rue et des acteurs impliqués dans la protection. L'analyse du corpus empirique de 46 interviewés nous a permis de mettre en évidence des stratégies de réinsertion entourées par divers défis, mais aussi des opportunités. L'approche répressive semble prédominer dans ce travail, et ce sont les rafles intempestives qui sont souvent utilisées par la police et ses collaborateurs. L'exposition répétitive à des rafles policières peut causer, en plus du stress, un traumatisme sévère aux enfants en situation de rue. Bon nombre de nos interviewés, y compris les assistants sociaux, témoignent que le programme de retrait des enfants en situation de rue n'a pas été bien préparé, car certains d'entre eux ignorent même ses objectifs. Les mouvements de retour de ces enfants témoignent d'un signe de résistance, et sont à l'origine de mépris et d'auto-accusation entre acteurs. Les résultats démontrent la nécessité d'adopter des approches différenciées et adaptées à la spécificité de chaque

enfant. Il est important que la société burundaise soit conscientisée de la diversité des parcours de ces enfants, et ainsi penser à des solutions qui répondent convenablement à leurs besoins.

Mots clés : Enfant en situation de rue, réunification familiale, réinsertion, Burundi

Reintegration of Street Children: A Variety of Approaches and Pathways

Gahungu Ladislas

Doctorant en Sciences Psychologiques à l'Université du Burundi, Burundi

Simbananiye Léandre

Professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université du Burundi, Campus Kamenge, Burundi

Glowacz Fabienne

Professeure à la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège (ULG), Burundi

Abstract

This research aims to understand the strategies used in Burundi to reintegrate street children and the rationale behind them. To collect data, we used semi-structured interviews and direct and indirect observations of street children and actors involved in protection. Analysis of the empirical corpus of 46 interviewees enabled us to highlight reintegration strategies surrounded by various challenges, but also opportunities. The repressive approach seems to predominate in this work, and the police and their collaborators often use untimely raids. Repeated exposure to police raids can cause severe trauma to street children, in addition to stress. Many of our interviewees, including social workers, testify that the street children removal program has not been well prepared, as some of them are even unaware of its objectives. The return movements of these children are a sign of resistance and a source of contempt and self-accusation between actors. These results demonstrate the need for differentiated approaches tailored to the specific needs of each child. It is important for Burundian society to be aware of the diversity of these children's backgrounds, and to think of solutions that respond appropriately to their needs.

Keywords: Street children, family reunification, reintegration, Burundi

Introduction

Au cours des années 2000, le nombre d'enfants et de jeunes de la rue était estimé à 100 millions à travers le monde entier (Thomas de Benitez, 2007). Sur la base de nouvelles statistiques, ces chiffres ont été revus et les résultats de l'étude de Naterer et Lavrič (2016) présentent 10 à 15 millions d'enfants dans le monde qui vivent dans la rue.

Pour ces auteurs, le travail de dénombrement des enfants en situation de rue à l'échelle mondiale est difficile, car il s'agit d'une population hétérogène, et souvent difficile à coopérer, surtout avec les adultes de la rue. Cependant, un nombre croissant de recherches s'intéressent aux déterminants de la migration de rue (Plummer et al., 2007., Goodman et al., 2017) et à l'impact au niveau de la santé mentale, physique et comportementale pour les enfants en situation de rue (Embleton et al., 2013., Woan et al., 2013). Pour minimiser les risques, prévenir une plus grande marginalisation de la société et promouvoir leurs meilleures chances dans la vie, Coren et al. (2013) et Fluke et al. (2012) estiment que les services fournis aux enfants et aux jeunes de la rue restent incontournables pour s'attendre à de meilleurs résultats.

Par ailleurs, les enfants en situation de rue constituent un groupe très vulnérable, car, en s'écartant de leur zone de protection, ils s'exposent de plus en plus aux mauvaises conditions de vie. Dans ces espaces publics et en tentant de survivre, ils sont initiés à bas âges aux abus physiques et sexuels, à la consommation des produits stupéfiants comme la drogue et l'alcool, et souffrent d'autres maux, dont l'analphabétisme et le manque de soutien social (Wachira et al., 2015). La vie des enfants en situation de rue est souvent caractérisée par une exposition permanente à la violence. Et dans la plupart des cas, ces enfants proviennent des familles à problèmes, grandissent dans des milieux pauvres et deviennent des victimes à deux niveaux. D'un côté, ils sont victimes de violence dans les rues, et de l'autre, ils subissent de mauvais traitements infligés par les forces de maintien de l'ordre, notamment la police (Le Roux, 1996., Ochola, 1996., Scanlon et al., 1998., Kidd, 2003., Gaetz, 2004., Young, 2004., Pinheiro, 2006., Thomas de Benitez, 2007).

Même si le problème des enfants des rues est considéré comme un phénomène purement urbain, les facteurs qui exacerbent ce problème trouvent souvent leur origine en milieu rural. Pour Whitehead et Hashim (2005), le déplacement des enfants du monde rural vers les villes dans tous les pays du monde entier n'est pas dominé par un seul facteur, mais résulte d'une combinaison de multiples facteurs d'attraction et de répulsion interdépendants (Young, 2004., McAlpine et al., 2010). À défaut d'autres alternatives, elle constitue généralement une réponse à la détérioration des conditions de vie dans les villages ruraux. Très souvent, de nombreux enfants ne bénéficient ni d'une éducation formelle ni des compétences de base nécessaires pour se préparer un avenir meilleur au même titre que les autres enfants. Pour répondre

à certains besoins physiologiques, ils s'attendent à des gestes de bienfaiteurs à caractère humanitaire, à défaut de l'intervention sociale du gouvernement. Dans la plupart des cas et à travers le monde entier, il est bien connu que ce sont les ONG qui cherchent à apporter une solution raisonnable aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux des sociétés.

En effet, c'est depuis la fin de la première guerre mondiale que le travail des ONGs existe et tente de suppléer les lacunes qui n'ont pas pu être comblées par les collectivités locales ou l'État, en apportant une assistance aux personnes vulnérables, et en particulier aux enfants qui exerçaient la mendicité dans la rue.

Alors qu'en Amérique latine, le phénomène des enfants des rues a commencé à être traité à la fin des années 1970 et au début des années 1980 (Glauser, 2013), il a débuté en Haïti, au lendemain de la dictature de Duvalier en 1986, et s'est considérablement accru depuis les années 1990 (Lubin, 2007). Dans cette même partie de l'Amérique latine, certains programmes de réadaptation ont été critiqués pour leur « traitement par lots », leur paternalisme et le fait qu'ils mettent l'accent sur la passivité des enfants et ne parviennent pas à les impliquer (Lusk, 1989). Vers les années 80, de nombreuses organisations non gouvernementales ont mis en place des programmes de proximité, mais ils sont parfois entièrement basés sur la rue, fournissant de la nourriture et un soutien médical et, plus rarement, un soutien éducatif, psychologique et juridique (Scanlon, 1993).

En Asie du Sud-Est et spécialement en Indonésie, Lashari et al. (2023) ont montré que la pauvreté, les privations économiques, l'absence de foyer, la violence domestique exercée par les parents ainsi que les dysfonctionnements familiaux ont généralement eu un impact sur les enfants des rues. Les anciens enfants des rues, quant à eux, font face à des difficultés et à l'isolement en raison de la stigmatisation.

En Afrique subsaharienne et au Kenya en particulier, des auteurs comme Greeson et al. (2024) montrent, à partir du centre Undugu Society of Kenya, que la plupart des organisations d'aide à l'enfance offrent des services de sauvetage, de réhabilitation et de réintégration en tant qu'intervention secondaire ou tertiaire. Bien que certains foyers institutionnels disposent de plus de ressources que les familles d'origines de ces enfants, la capacité d'hébergement des enfants ne répond pas aux besoins de tous ceux qui nécessitent un hébergement (Goodman et al., 2020). Lorsque la réintégration familiale peut être réalisée en toute sécurité, il s'agit d'un résultat extrêmement précieux, même s'il n'est pas toujours approprié (Coren et al., 2013).

Au Burundi, un simple regard sur les espaces publics des villes et zones urbaines du Burundi, y compris la mairie de Bujumbura, permet de se rendre compte de la présence de ces enfants. Ces enfants ne fréquentent pas l'école et vivent en dehors du domicile familial la majeure partie de la journée, ce qui

les prive des soins parentaux et d'un encadrement nécessaire dès les premières années de l'enfance. Malgré cet état de fait, de nombreuses études montrent que les enfants du monde entier se développent le mieux au sein de leur famille et que la prise en charge familiale est préférable à la prise en charge résidentielle ou à la vie dans la rue (Coren et al., 2013., Assemblée générale des Nations unies, 2019., IJzendoorn et al., 2020). Cette situation, qui a un impact direct sur le développement physique et mental des enfants, n'épargne pas la société dans son ensemble (GAHUNGU, 2023). En dépit des efforts déployés par les décideurs politiques burundais, ses partenaires au développement et d'autres acteurs impliqués dans le travail de retrait massif de ces enfants de la rue, bon nombre d'entre eux finissent par y retourner. Le mouvement de retour reprend selon la distance qui sépare la mairie de Bujumbura et leurs zones de résidence, car ceux habitant les quartiers de la mairie et ses périphéries y retournent quelques heures après.

En mairie de Bujumbura, il existe deux centres en charge de l'accueil et d'un abri temporaire aux enfants retirés de la rue. Il s'agit du centre de réinsertion des enfants Soleil (CERES) et du projet Enfant Soleil (PES), et tous sont sous le contrôle du ministère de la Solidarité nationale, des Droits de la personne humaine et du Genre. Si depuis leur création, ces centres menaient des actions de proximité en rencontrant ces enfants dans les espaces publics, c'est depuis le lancement d'un programme de retrait massif de tous les enfants de la rue en 2018 que l'approche a changé. Aujourd'hui, ces deux centres ne sont pas impliqués directement sur le terrain, mais accueillent plutôt les enfants arrêtés lors des séances de rafles organisées par la police. Des fois, ils transitent dans d'autres structures étatiques comme les cachots des zones et le Bureau spécial de recherche (BSR), surtout quand ces rafles ont eu lieu pendant la nuit.

Selon Alem et Laha (2016), la plupart des programmes développés par les gouvernements et les ONG sont élaborés sur la base de « l'approche curative » exploitée à court terme, négligeant ainsi « l'approche préventive » basée sur une solution à long terme. Cette manière de faire ne serait-elle pas à l'origine des mouvements de va-et-vient observés dans les rues de la ville de Bujumbura, alors que bon nombre d'entre eux ont été retournés chez eux à travers ce programme de retrait de tous les enfants ?

La présente recherche est pertinente, car peu d'études examinent les parcours après leur sortie de la rue, notamment la réussite ou l'échec des réinsertions à long terme. Ce qui montre que l'impact des programmes de réinsertion sur le développement social, psychologique et économique des enfants reste encore insuffisamment exploré. Cet article a comme objectif d'explorer les stratégies d'interventions mobilisées par le gouvernement du Burundi et ses partenaires au développement lors de la mise en œuvre du projet de retrait de tous les enfants en situation de rue lancé depuis 2018. Les

problèmes y afférents seront aussi traités. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons le cadre théorique, les objectifs de la recherche, la méthodologie et la population enquêtée, les résultats, la discussion, et nous allons terminer par une conclusion.

Cadre théorique

Le modèle de Bronfenbrenner (1979) met l'accent sur deux concepts clés formulés comme suit : (a) Les individus sont imbriqués dans un environnement à plusieurs niveaux et (b) pour produire des résultats, ces niveaux interagissent. Cet auteur propose un cadre qui comprend quatre niveaux de facteurs affectant l'individu. Il s'agit (1) de l'individu, (2) du microsystème, qui décrit le cadre immédiat comme (la famille, le foyer, les groupes de pairs) et les relations interpersonnelles, (3) de l'exosystème, qui comprend les institutions et les structures sociales entre autres (le travail, le voisinage, les réseaux sociaux) et (4) du macrosystème, c'est-à-dire le contexte culturel, historique et politique (p. 277).

Cette approche place l'enfant à éduquer et à réinsérer au centre des préoccupations et vise à améliorer son bien-être. Ce cadre de référence s'avère particulièrement pertinent pour notre recherche, qui vise à examiner les stratégies d'intervention adoptées par le gouvernement du Burundi et ses partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre du projet visant à retirer tous les enfants en situation de rue lancé depuis 2018.

Quelques définitions

Réinsertion et champs d'application des orientations

Dans le cadre de la présente étude qui traite du phénomène d'enfant en situation de rue, BCN et al. (2013) définit la réinsertion dans Inter Agency (2016) comme suit : « Le fait de faire revenir dans sa famille et sa communauté (généralement d'origine) de façon anticipée un enfant qui en a été séparé, afin qu'il puisse être protégé et entouré, et développer un sentiment d'appartenance et une raison de vivre dans tous les aspects de la vie. » (p.1). Pour ces mêmes auteurs, la réinsertion est différente de la réunification, qui ne désigne que le retour physique de l'enfant. Ainsi, ces orientations vont au-delà de la simple réunification physique de l'enfant et de sa famille et envisagent un processus à long terme de création de liens et de soutien entre l'enfant et sa famille d'un côté et sa communauté de l'autre. Elles concernent la réinsertion dans la famille d'origine, et non le placement dans des familles d'accueil ou adoptives, ni d'autres pratiques similaires. Elles ne contiennent par ailleurs aucune information concernant les enfants retournant dans leurs communautés pour vivre séparément de leurs familles. Il est toutefois reconnu que pour certains enfants en situation de rue, le retour dans leur famille peut ne pas agir en leur faveur et qu'il arrive que la réinsertion dans une famille échoue. Dans

une telle situation, un environnement alternatif, l'adoption ou l'indépendance supervisée peuvent être nécessaires.

En plus des enfants en situation de rue, cette définition s'étend à tous les groupes d'enfants séparés de leurs familles en situation d'urgence ou non, de même qu'à ceux visitant les structures d'accueil et/ou autres institutions.

Enfants en situation de la rue

L'expression enfant « en situation » des rues est utilisée pour plusieurs raisons. Elle permet d'une part de renvoyer à une connotation moins péjorative de la situation de l'enfant de la rue (Palazzolo & al.,2008). Pour des auteurs tels que Dramé (2010), l'expression « enfants « en situation » de la rue » est moins stigmatisante et permet d'indiquer que la particularité, le « statut », est liée non pas à la nature de l'enfant lui-même, mais à sa situation.

Cela implique dès lors que l'enfant n'est pas intrinsèquement différent des autres enfants, mais simplement confronté à une autre situation de vie (Dramé, 2010). Par ailleurs, elle ne place pas l'enfant dans une position statique. Cette expression permet de suggérer la possible réversibilité de la situation, de ne pas s'arrêter à l'idée que l'enfant aurait, par nature, vocation à rester définitivement dans la rue. Celle-ci appréhende donc mieux l'enfant en tant qu'acteur et rend plus compréhensibles ses interactions avec les autres acteurs sociaux (Dramé, 2010).

Méthodologie

Objectifs de la recherche

Dans la société burundaise, différentes approches sont utilisées pour accompagner et réinsérer les enfants vulnérables, spécifiquement les enfants en situation de rue.

Pour notre étude, nous présentons des stratégies de réinsertion mobilisées en faveur des enfants à l'étude et leurs effets, identifiées dans le cadre du programme de leur retrait de la rue, en cours d'exécution depuis 2018, tels que perçus par les différents acteurs impliqués dans ce travail.

Précisément, cette recherche poursuit les objectifs suivants :

- Comprendre les stratégies de réinsertion des enfants en situation de rue et les logiques qui les sous-tendent au Burundi ;
- Analyser les principaux défis associés à ce travail de réhabilitation sociale
- Formuler des recommandations pour lutter contre ce phénomène d'enfant en situation de rue.

Pour atteindre ces objectifs, une méthodologie de recherche qualitative basée sur des entretiens menés avec des enfants en situation de rue, et différents acteurs impliqués dans le domaine de la protection de l'enfant et ou

de l'éducation, et qui interagissent directement ou non avec ces derniers a été adoptée. Ces acteurs qui entourent l'environnement de l'enfant sont notamment : les enfants/jeunes de la rue, les parents, les enseignants et les travailleurs sociaux. Les entretiens ont été menés au sein de l'environnement de vie ou professionnel des acteurs. Ainsi, les données de cette étude ont été collectées dans quatre sites situés dans des environnements différents. Ces sites sont, respectivement, les ménages de nos enquêtés, le milieu scolaire où travaillaient les enseignants enquêtés, les institutions d'accueil et d'hébergement temporaire des enfants en situation de rue (CERES, PES, GIRIYUJA, NANJE NOBAHO), situés respectivement dans les zones Bwiza et Rohero et, enfin, la communauté.

Méthodes de recrutement et composition

Pour sélectionner nos participant-es, nous avons opté pour la méthode de l'échantillonnage raisonné (Thiétart et al.,1999). Cette dernière consiste à sélectionner des participants en fonction de critères spécifiques liés à la question de recherche. L'objectif n'est pas de rechercher la représentativité statistique, mais plutôt d'obtenir une diversité ou une richesse des expériences, des points de vue ou des contextes étudiés. Il vise de la sorte à maximiser la compréhension des phénomènes étudiés en s'assurant que les participants apportent des informations significatives ou éclairantes. Ainsi, selon Mayer et al. (2000), les sources d'information sont choisies en fonction de leur capacité anticipée à fournir un compte-rendu intéressant et pertinent de l'objet de la recherche.

Concrètement, cette méthode nous a permis de sélectionner dans un premier temps trois personnes pour l'enquête. Ces répondants ont ensuite été invités à recommander d'autres personnes à inclure dans notre étude, selon le principe de l'échantillonnage en boule de neige. La taille de l'échantillon tient compte de l'objectif et de la stratégie de recherche, de l'analyse des données, ainsi que du temps et des ressources disponibles (Mayer et al.,2000 b). Par ailleurs, la taille de notre échantillon a été déterminée selon le principe de la saturation, qui se produit, lorsque l'ajout d'une source d'information ne suffit plus à produire un maximum d'informations.

Critères d'inclusion

Pour participer à la recherche, l'interviewé devrait répondre aux critères définis ci-dessous et, selon son profil :

Pour les enfants : Avoir au moins un âge de 15 ans le jour de notre entretien et une ancienneté de plus de deux ans de vie dans la rue et avoir effectué des mouvements aller-retour entre la rue et la famille, en tant que bénéficiaires du projet gouvernemental de réinsertion.

Pour les parents : avoir un enfant qui vit ou qui passe la longueur de la journée dans la rue, ou être un voisin de ses parents et ayant une expérience dans l'éducation des enfants.

Pour les enseignants : Être enseignant dans un établissement public ou privé, avec au moins deux ans d'anciennetés, et avoir connu des cas d'absentéisme ou d'abandon scolaire des élèves de sa classe, pour survivre dans la rue.

Pour les travailleurs sociaux du CERES et d'autres institutions : Exercer la profession de travailleur social depuis plus de deux ans et j'ai déjà travaillé avec les familles et les proches des enfants en situation de rue, qui sont souvent hébergés temporairement au centre, en attendant d'être conduits dans leurs milieux d'origine pour une éventuelle réinsertion.

Démontrer une volonté de participer à la recherche et être prêt à nous parler des stratégies mobilisées dans le projet de retrait de tous les enfants en situation de rue en cours depuis 2018, les défis liés à ce travail, et effets des interactions des acteurs sur la vie des enfants. Après plusieurs séances d'entretiens, nous nous sommes rendu compte progressivement que leur contenu n'apportait plus d'éléments nouveaux à notre étude, et nous avons décidé de nous arrêter à un nombre fixe.

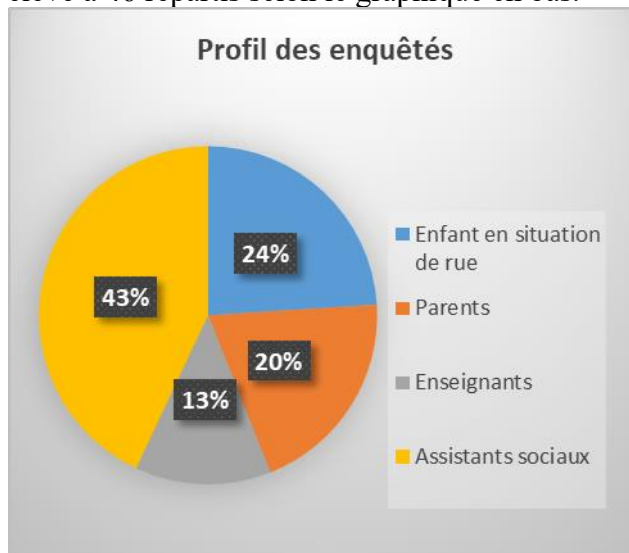
Échantillon

Au total, 46 répondant.es/enfants en situation de rue et acteurs de réinsertion issus de différents horizons, dont 14 femmes et 32 hommes âgés de 15 à 50 ans, ont été sélectionnés comme échantillon pour notre recherche et des entretiens semi-structurés approfondis ont été menés avec chacun d'eux. Les personnes rencontrées provenaient des milieux différents, dont 43 % des institutions, 24 % de la rue, 20 % des ménages et enfin 13 % du milieu scolaire. Sur chaque site de recherche, nous commençons par mettre en confiance les personnes interrogées et leur demandons si nous pouvons leur parler, ce qu'elles acceptent volontiers. Après avoir expliqué les objectifs de l'enquête, ces personnes ont donné leur consentement verbal. Pour réaliser les entretiens avec le premier groupe de parents, nous nous sommes adressés à un chef de cellule du quartier Kajiji, situé dans la zone de Kanyosha, pour recueillir des informations auprès des ménages ayant des enfants visitant ou se trouvant en situation de rue.

Cet élu local nous a mis en contact avec deux femmes ayant des problèmes familiaux et qui ont des enfants éloignés de leurs familles suite à cette situation. Sur la base de ces deux premiers contacts, ces deux femmes nous ont aidés à trouver deux autres femmes parentes, et les deux dernières nous ont aidés à compléter la liste. Ainsi, dans la catégorie des parents, nous avons contacté 9 personnes (4 femmes et 5 hommes).

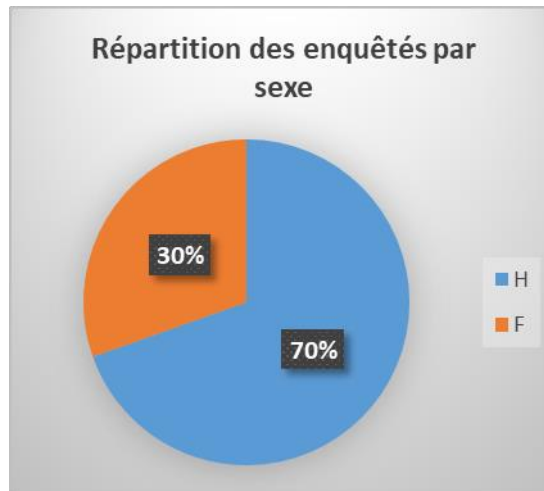
Le deuxième groupe de répondants a été rencontré dans les écoles fondamentales de Buterere I, de Jabe I et celle de Busoro. Avant de mener notre entretien dans les écoles, nous nous adressions d'abord aux directeurs des établissements, car, en plus de l'autorisation que nous cherchons, ces derniers devraient aussi nous aider à identifier les classes ayant plusieurs cas d'abandons scolaires pour des raisons de survie dans les espaces publics comme la rue. Au total, nous nous sommes entretenus avec 6 enseignants répartis comme suit :

3 enseignants de l'école fondamentale de Jabe I (2 femmes et 1 homme) et 2 enseignants (1 femme et 1 homme) à l'école fondamentale de Busoro et 1 enseignant de l'école fondamentale de Buterere I. La troisième catégorie de nos répondants a été contactée auprès des institutions en charge de la protection de l'enfance et ces derniers comprenaient les assistants sociaux répartis de cette manière : 8 pour le Centre de réinsertion des enfants Soleil (6 hommes et 2 femmes), 5 pour le Projet Enfant Soleil (3 hommes et 2 femmes), 4 pour GIRIYUJA (tous de sexe masculin), 3 de Nanje Nobaho (2 hommes et 1 femme). La dernière catégorie de nos interviewés comprenait les enfants/jeunes de la rue ayant bénéficié du programme de réinsertion mais qui sont revenus dans la rue. Au total, nous avons contacté 11 enfants/jeunes de la rue (9 de sexe masculin et 2 de sexe féminin). Le nombre total de nos interviewés s'élève à 46 répartis selon le graphique en bas.



À travers ce graphique, nous voyons que quatre profils de personnes ont été touchés par cette étude avec un taux de participation qui varie respectivement comme suit : Assistants sociaux (43 %), enfants en situation de rue (24 %), parents (20 %) et enfin, les enseignants (13 %).

De plus, comme nous le voyons dans ce graphique précédent, les hommes sont plus représentés que les femmes (70 % d'hommes contre 30 % de femmes).



Entretien

Notre enquête s'est déroulée entre novembre 2021 et février 2023. Nos interviewés, composés d'enfants/jeunes en situation de rue et d'autres acteurs de protection impliqués dans le travail de réinsertion, sont au nombre de 46, dont 32 hommes et 14 femmes. La durée des entretiens variait entre 50 minutes et une heure. Afin de mieux comprendre les stratégies auxquelles les acteurs ont fait appel durant le processus de retrait de tous les enfants en situation de rue entamé depuis l'an 2018 et les logiques y relatives, nous avons utilisé l'entretien semi-structuré comme technique de collecte de données.

Avant chaque entretien proprement dit, nous commençons par notre présentation, pour mettre à l'aise les participants à l'étude, puis l'objectif de notre recherche, et enfin, les règles de participation.

L'analyse

Des analyses thématiques des transcriptions ont été réalisées dans le but de mettre en évidence des thèmes issus des opinions des acteurs impliqués dans la réinsertion des enfants en situation de rue. Déjà exploitée dans les travaux antérieurs (GAHUNGU, 2023.,GAHUNGU et al., 2024), l'objectif était de répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce qui est fondamental dans leurs propos ? Qu'est-ce que le discours des acteurs éducatifs nous apprend sur leur réalité, leur vie et leurs expériences ?

L'analyse des thèmes, décomposés en sous-thèmes, ainsi qu'une attention particulière portée aux éléments de concordance, de contradiction, d'accord et de désaccord, nous ont permis d'approfondir notre réflexion sur le phénomène en cours d'analyse.

Résultats et discussion

L'analyse des différents propos des enfants en situation de rue et des acteurs impliqués dans la protection permet de mettre en lumière une variété de stratégies de réinsertion en usage et c'est l'approche répressive qui prédomine. Comme la plupart de ces enfants ont déjà connu une diversité de parcours, cette stratégie leur conduit à une résistance, allant même au traumatisme répétitif chez certains d'entre eux. Il s'ensuit une méfiance entre les enfants et les acteurs de protection d'un côté, et les acteurs entre eux de l'autre, de nature à neutraliser les initiatives de réinsertion en cours d'exécution.

Malgré les défis y relatifs, le Burundi dispose d'un cadre légal et institutionnel en matière de protection, et cela constitue une opportunité pour bien orienter les actions dans ce domaine.

Les stratégies de réinsertion

Usage de l'approche répressive dans le retrait des ESR

Dans la plupart des pays en développement, y compris le Burundi, les approches utilisées dans la lutte contre le phénomène des enfants en situation de rue tournent autour de la répression, pour assurer le contrôle et le maintien de la sécurité. Ainsi, les approches en cours d'usage depuis la mise en œuvre du projet de retrait « de tous les enfants en situation de rue » depuis 2018 sont développées dans les points qui suivent directement.

Raffles intempestives

Par raffles »es, nous entendons différentes opérations menées par la police, avec un objectif de procéder à des arrestations, des séances de contrôle pour la sécurité ou des fouilles perquisitions menées dans une zone ou une autre, pour des raisons connues ou fondées sur des soupçons.

Chez les enfants en situation de rue, les espaces les plus ciblés sont les différents ligala où se rencontrent certains d'entre eux. Et le plus souvent, ces derniers sont généralement localisés au centre-ville, même si les zones les plus fréquentées des quartiers ne sont pas aussi épargnées, comme le signale cet enfant interviewé.

« ... Les raffles de la police en collaboration avec les jeunes imbonerakure sont organisées jour et nuit. Ainsi, ces derniers viennent nous déstabiliser là où nous nous sommes installés. Il n'y a pas très longtemps, mes amis et moi sommes arrêtés pendant la nuit où nous dormions dans un container à Kamenge. Alors qu'il faisait déjà 2 heures du matin, j'ai été réveillé par les cris de mes amis qui venaient d'échapper à la police. Au moment où je me préparais pour me cacher, j'ai été immobilisé par deux policiers. Après mon arrestation, ces policiers m'ont conduit au cachot de la zone Kamenge et d'autres enfants arrêtés y étaient retenus. Nous y avons passé

4 jours et par manque de nourriture, les policiers nous ont libérés pour ne pas mourir de faim. »

Quand les menaces de la police deviennent intensives, les enfants identifient les zones qui connaissent moins d'ennuis pour se cacher. Si certaines zones de la mairie de Bujumbura sont les cibles de la police, certains quartiers comme Bwiza sont pris comme zone de protection, et la majorité d'entre eux s'y rencontrent, quand il y a eu plusieurs séances de fouilles et perquisitions de ces enfants.

Mais pourquoi cette zone est plus préférée que d'autres zones ?

« Nous préférons la zone Bwiza, car la police qui y travaille ne nous malmène pas comme ceux de Kamenge. » Bien plus, il existe plusieurs bars et dancing clubs qui travaillent jour et nuit, et les patrons (clients) qui viennent s'approvisionner là nous laissent un peu d'argent pour survivre. Enfin, les patrons des restaurants nous demandent de les aider dans quelques activités de propreté et, en plus de la nourriture, ils nous laissent quelques billets d'argent. » (Témoignage de l'enfant).

À travers ce témoignage, nous comprenons que tous les acteurs ne sont pas informés et mobilisés au même titre, ce qui montre que la non-implication de tous les acteurs constitue l'un des défis majeurs de la réinsertion de ces enfants.

Raffles intempestives et résistance des enfants

Dans le cadre de cette recherche, la résistance des enfants en situation de rue est vue comme une réaction de ces derniers pour se protéger contre les expériences traumatisantes vécues avant- pendant la vie dans la rue et lors des séances organisées pour les faire sortir de la rue.

Cette réplique peut se traduire par des comportements de méfiance, de rejet de l'aide, ou de refus d'intégrer un environnement plus stable, comme des institutions d'accueil et ou des programmes de réinsertion proposés.

Ainsi, être soumis à une rafle policière répétitive peut causer un stress et un traumatisme importants aux enfants en situation de rue. Ces événements peuvent aggraver les traumatismes préexistants liés à la vie dans la rue et enfoncer les sujets victimes dans des comportements déviants, tels que la consommation des stupéfiants, le vol, la violence domestique, l'exploitation sexuelle.

« Nous arrêter et ne pas nous arrêter est presque la même chose pour nous, les vétérans de la rue. » « Même s'ils parviennent à nous arrêter, ils finiront par nous laisser. » (Témoignage de l'enfant).

Avec cette situation, certains s'orientent vers d'autres comportements inadaptés comme la consommation des produits illicites, comme le témoigne l'enfant qui suit :

« ... Nous prenons des produits stupéfiants pour nous soulager et nous aider à noyer les problèmes auxquels nous faisons face. »

Les effets des rafles intempestives sur les enfants se manifestent différemment. Si certains se réfugient derrière les substances psychotropes, d'autres deviennent plus vigilants et se préparent à se défendre n'importe comment et dans toutes circonstances.

Alors que nous nous entretenions avec ces enfants, un véhicule de la police de type TOYOTA Hilux est passé de l'autre côté de la route et un enfant en entretien s'est exprimé comme suit :

« ... As-tu vu ce malfaiteur... ! (Il dit cela, en pointant du doigt le chauffeur de ce véhicule de la Police nationale du Burundi.)

Il renchérit en disant :

« La police nous surveille et nous la surveillons. »

Ces deux témoignages montrent que la confiance des enfants en situation de rue vis-à-vis de la police et des institutions administratives qui collaborent étroitement dans ce projet de retrait de tous les enfants a été rompue. En conséquence, ces enfants manifestent des résistances, et quand bien même ils parviennent à arriver chez eux, ils descendent immédiatement, et le mouvement de ces enfants ne tarde pas à se reconstituer. Cette méfiance ne se manifeste pas seulement dans la rue, mais elle se prolonge même dans d'autres services contrôlés par la police. Le deuxième enfant ajouté en ripostant aux policiers qui tentaient de l'arrêter :

« Ils ne réussiront jamais à nous arrêter. Il dit cela en pointant du doigt ces policiers. Le troisième et dernier témoignage se présente comme suit : « S'ils parviennent à me conduire chez moi par force, je retournerai immédiatement. »

Il continue son témoignage en utilisant le « nous » au lieu de « je » pour symboliser la force de l'équipe et dit : « Nous sommes venus chercher la vie. Quand le temps viendra, nous retournerons chez nous. »

À travers tous ces témoignages, nous constatons que, malgré les effectifs des enfants présentés comme ayant été réinsérés, certains résistent et finissent par retourner dans la rue. Cette résistance des enfants vis-à-vis de la force de la police se manifeste comme l'un des signes du traumatisme que ces enfants ont subi depuis leur petite enfance, et les mêmes souffrances psychologiques et souvent physiques continuent à être vécues jusqu'à ce jour. Comme déjà annoncé en haut, l'usage de ces stratégies n'a pas empêché que les enfants reviennent dans la rue et certains d'entre eux font des mouvements de va-et-vient entre la rue, l'institution et la famille. Pour s'attendre à des résultats satisfaisants, il faudra penser à d'autres approches. Mais comment ces différents acteurs interagissent-ils, durant ce travail de retrait ?

Interaction entre acteurs et rétablissement des liens sociaux

Coordination et communication entre acteurs

Le système de coordination et de communication interministérielle, composé principalement du ministère de la Solidarité nationale, des Affaires sociales, des Droits de la personne humaine et du Genre, du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique, et du ministre de l'Intérieur, de la formation patriotique et du développement, en ce qui concerne le retrait et la réinsertion des enfants en situation de rue, reste faible. De même, l'implication de la part des familles et des assistants sociaux dans le suivi des enfants qui sont retirés de la rue et qui sont cheminés directement vers les cachots des zones et/ou du Bureau spécial de recherche (BSR) est presque inexistante. De plus, ces cachots ne disposent pas des assistants sociaux pour écouter les doléances des enfants.

Bien que les assistants sociaux ne soient pas présents dans les cachots ci-hauts mentionnés, le code de procédure pénale révisé en 2018, en son article 280, stipule que :

« Toute enquête, instruction ou jugement d'un dossier qui concerne un mineur doit commencer par la vérification de la minorité par tous les moyens de droit. Toute mesure prise dans ce contexte doit se faire en privilégiant le meilleur intérêt du mineur. En cas de minorité, la détention d'un mineur doit être envisagée comme mesure de tout dernier recours. Les mesures qui peuvent être prises contre les mineurs doivent tenir compte de la nécessité de préserver pour ces derniers le droit à l'éducation, même en cas de privation ». En théorie, les textes en rapport avec l'enquête judiciaire des mineurs sont là, mais, dans la pratique, il s'observe une privation des services sociaux et légaux pour accompagner ces derniers durant leur période de garde à vue.

Collaboration entre la police et d'autres acteurs de protection

Le travail de retrait des enfants de la rue : une source de mépris et d'incompréhension entre acteurs

Dans le cadre de l'exécution de ce projet de retrait des enfants en situation de rue, la collaboration entre la police et les acteurs sociaux n'est pas spontanée et semble être parcellaire.

Selon les policiers impliqués dans ce travail, « les enfants préfèrent se tourner vers des structures d'accueil et des ONG qui œuvrent dans le domaine social, au lieu de se confier à eux ». Les intervenants sociaux de ces organisations, quant à eux, reprochent aux policiers de ne pas les associer dans ce travail de réinsertion de ces enfants, comme le prouve l'extérieur cet assistant social :

« La police ne paraît pas être un organe approprié pour la prévention de ce phénomène d'enfants en situation de rue, car elle use de la force et exclut les autres acteurs dans ce travail. » De plus, les rafles de ces enfants opérées

de façon répétitive n'empêchent pas la reprise des anciennes places et ou l'occupation de nouveaux espaces publics. Selon toujours ces assistants sociaux, la prise en charge des enfants en situation de rue (dont certains sont déjà en conflit avec la loi) au niveau des postes de police, n'est pas une pratique courante, ce qui expliquerait en partie, le recours presque systématique à la rétention de certains enfants dans les cachots de proximité, pour les contraindre à ne plus retourner dans la rue.

Néanmoins, cette collaboration n'est pas perçue de la même manière, selon que l'assistant social relève d'une structure publique ou d'une institution privée. Au moment où ceux relevant des organisations non gouvernementales disent être exclus du processus de réinsertion des enfants en situation de rue, certains assistants sociaux issus des structures publiques apprécient positivement ladite collaboration avec la police à travers leurs témoignages.

« Notre collaboration avec la police est bonne, parce qu'elle nous associe dans ce projet du gouvernement de retrait de ces enfants. Nous regrettons néanmoins le comportement de certains acteurs des ONG qui avisent ces enfants de quitter les lieux avant notre passage pour les rafler. Nous avons constaté au début que certains responsables des ONG ne veulent pas que ces enfants quittent la rue, car ils n'auront plus de travail. Après évaluation, nous avons décidé de ne plus les associer dans ce travail de terrain, et aucune organisation de la société civile ne participe aux séances de rafles organisées dans ces derniers jours. » (Assistant social).

Selon le contenu de ces témoignages, il ressort un aspect d'incompréhension entre acteurs, car chacun accuse l'autre d'être à l'origine du retour massif des enfants en situation de rue, et cela vulnérabilise davantage ces derniers. Que l'assistant social relève du secteur public et ou du secteur privé, les réponses apportées à la question de collaboration restent relatives, ce qui montre que le problème de réinsertion des enfants en situation est complexe.

Exclusion et non-participation de certains acteurs

Selon les témoignages recueillis auprès de certains acteurs interviewés, les institutions en charge de la protection les plus visibles dans ce travail sont : Terre des hommes, Nanje Nobaho, SOJPAE, GIRIYUJA et, dans le temps, la plupart d'entre elles offraient des services directs à ces enfants. Si, dans leur création, ces institutions s'étaient fixées comme objectif de mener une enquête sociale et de pouvoir élaborer une identification de ces enfants en vue de les aider, les témoignages de nos interviewés montrent que les actions de ces organisations sont limitées, car le gouvernement les accuse d'être à l'origine du développement du phénomène enfants en situation de rue.

« Aujourd’hui, le travail direct avec ses enfants en situation de rue a été suspendu, car le gouvernement nous accuse d’être à l’origine de la formation de ces enfants. » (Assistant social de l’ONG).

Après l’approche accusatrice de ces ONGs, le gouvernement du Burundi a entamé la politique de désinstitutionnalisation de certains centres et est ainsi passé à la fermeture de certains orphelinats. Ce travail a été exécuté par la ministre en charge de la Solidarité, Droits de la personne humaine et du Genre en février 2023, et 17 orphelinats ont été fermés. Quelques jours après cette mesure, le ministre de l’intérieur a déclaré l’ouverture d’un nouveau centre d’accueil de ces enfants, en provenance de toutes les provinces du pays. Ce dernier a ouvert ses portes, mais quelques jours après, certains enfants ont commencé à désertir et à retourner dans les rues des différentes villes du pays. De plus, le fonctionnement de ces différents centres destinés à accueillir ces enfants va mal, comme le témoignent les bénéficiaires de ces activités ainsi que les acteurs impliqués dans ce travail.

« ... Quand nous étions détenus au Bureau spécial de recherche, nous avons failli mourir de faim, car aucun membre de notre famille ne venait nous visiter. Heureusement, un bienfaiteur religieux (prêtre) nous apportait parfois de la nourriture les vendredis et les samedis » (Témoignage de l’enfant).

Devant une telle situation, les centres de transit n’ont pas d’autres choix que de les libérer, comme le montre cet assistant social :

« Nous accueillons de temps en temps des enfants qui dépassent nos ressources, car nous ne sommes pas consultés avant de nous amener ces enfants. » Quand ils arrivent, nous sommes contraints de les accueillir, mais quand les stocks alimentaires s’épuisent, ils sont immédiatement libérés et, malheureusement, ils retournent dans la rue. »

Les résultats de notre recherche nous montrent qu’il existe des formes de collaboration entre certains acteurs de la protection de l’enfant au Burundi, même si elles ne sont pas toujours fonctionnelles ou systématiques. Pendant plusieurs années, différents gouvernements ont fait recours aux emprisonnements de ces enfants à l’étude pour les discipliner, mais à partir des années 1960, l’approche correctionnelle a cédé progressivement place à l’approche d’aide, même si cela ne pourrait pas être considéré comme généralisable. Malgré cette évolution, les institutions et leur personnel sont restés les mêmes et ce que l’on appelle « l’assistance » et la répression se sont entremêlés (Deweese & Klees, 1995).

Les défis liés au travail de réinsertion

Parentalité précoce et irresponsabilité des parents

Les parents interviewés évoquent l’irresponsabilité de certains maris dont certains d’entre eux refusent la paternité de l’enfant aussitôt après avoir été informés de la grossesse de l’enfant.

« ... Depuis que j'ai annoncé à mon mari que j'ai une grossesse, il a fait semblant de m'accueillir dans un premier temps, mais quelques mois après, il nous a abandonnés. C'est à partir de cette période que mon enfant et moi avons commencé à errer ici et là pour trouver de quoi manger. Depuis ce temps-là jusqu'à ce jour, mon enfant vit dans la rue et tantôt il rentre, tantôt il passe plusieurs mois sans le voir.

Si cette mère semble accuser le père de l'enfant, d'autres parents jettent du tort à leurs enfants et, devant des comportements inadaptés, certains parents prennent des décisions inadaptées et les laissent se conduire comme ils veulent. Ils semblent démissionner de leur mission d'éduquer.

Voyez-vous cet enfant, c'est mon fils, mais si une fois il était encore arrêté par la police et emprisonné, il se débrouillerait lui-même, car je suis fatiguée. Savez-vous combien d'argent ai-je dépensé pour le libérer... ? (Mère de l'enfant interviewée).

En lisant bien le contenu de ce passage, nous constatons que cette mère semble se désengager, mais cette attitude parentale ne profite à personne, car elle constitue un obstacle majeur à la réinsertion sociale des enfants. Et d'ailleurs, comme le démontre Trentesaux (2008), à l'heure actuelle, un des problèmes majeurs qui se pose en termes d'éducation des enfants est la démission parentale. Aujourd'hui, être parent n'est pas toujours facile et les difficultés parentales concernent toutes les catégories sociales. Dans une société qui est plus ouverte et plus éclatée, où les repères éducatifs sont de moins en moins nets, où l'autorité ne va plus de soi, certains parents, plus que démissionnaires, sont souvent désorientés, désemparés. Confrontés à la solitude et à l'isolement, parfois mal reconnus dans leurs rôles et leurs difficultés par des professionnels, des enseignants, ils peuvent renoncer (Rémy, 1999). Dans ce contexte, la mise en place de soins sous conditions s'entend pour responsabiliser les parents et insister sur leur rôle.

Du côté des acteurs sociaux, leurs opinions à propos des défis concordent avec celles des acteurs précédents, mais ces derniers ajoutent le manque de coordination et de vision partagée entre les acteurs de protection impliqués depuis le lancement de ce projet de retrait des enfants en situation de rue.

Conflictualité entre enfants et besoins de la satisfaction immédiate

Du côté des acteurs sociaux, certains d'entre eux soulèvent le défi lié au comportement inadapté de l'enfant, comme le témoigne cet acteur.

« Malgré les différentes formations eues, les enfants en situation de rue ne sont pas patients dans la vie, car le plus souvent, ils veulent une satisfaction immédiate » (Assistant GIRIYUJA). Pour cet assistant social, les observations menées auprès des anciens enfants en situation de rue ayant

bénéficié des formations professionnelles en métier de soudure et en plomberie regroupés en association inquiètent, comme il le montre.

Ces enfants parviennent à produire des mobiliers, mais certains d'entre eux ne se maîtrisent pas pour attendre les clients, d'où une situation de conflit naît entre ces enfants. Pour cause, nous recevons régulièrement des plaintes en provenance des enfants en situation de rue ayant bénéficié de notre soutien en formation professionnelle et en kits de démarrage. En analysant bien l'origine de ce conflit, nous constatons qu'il découle du problème de gestion du stock de la production de leurs ateliers et qu'il y a deux tendances entre ces enfants. Le premier groupe d'enfants dit qu'ils n'ont pas de quoi manger et préfère vendre aux enchères leur production et, en cas de manque de clients, ils vendent même l'outillage reçu comme don. Un autre groupe ayant compris la nécessité d'être formé et de se regrouper en association résiste à ces idées de nature à détruire la cohésion du groupe. « Si on n'intervient pas directement pour les séparer et jouer de la médiation, ils échangent même des coups mortels. » (Assistant social GIRIYUJA).

Sur la base de ce témoignage, nous comprenons que les enfants en situation de rue ayant subi une rupture familiale et de lien le plus souvent à bas âge ont besoin d'un suivi régulier. Ils ne sont pas des enfants à traiter au même titre que les autres, car la plupart d'entre eux ont des blessures psychologiques de la petite enfance qui n'ont pas encore été pansées. Il s'agit d'un groupe d'enfants ayant des besoins spécifiques et leur réinsertion sociale demande une technicité, un certain sens de probité et un professionnel qui s'accompagne d'un sens relationnel. En plus des assistants sociaux qui accompagnent ces enfants dans l'accomplissement de certains besoins fondamentaux, ces derniers ont aussi besoin de l'apport d'un psychologue pour agir sur le côté comportemental perturbé par les différentes formes de violence dont ils sont tantôt victimes, tantôt auteurs.

Projet qui n'intègre pas l'étape post-réinsertion

Bien que l'initiative de réinsérer les enfants soit salubre, d'autres défis persistent et influencent l'échec de cette activité de réinsertion, comme le témoigne cet assistant social :

« ...Ce projet de réinsertion n'a pas été bien planifié, car toutes les conditions n'ont pas été réunies pour sa réussite. » Pour cause, « la période de l'après réinsertion de ces enfants dans leurs familles n'a pas été intégrée dans ce projet. Pour lui, il ne suffit pas de déroger les enfants, mais il faut que des mesures d'accompagnement et des alternatives soient prises. »

Une situation similaire arrive aussi chez les enfants en situation de réinsertion scolaire, comme nous le trouvons dans le paragraphe qui suit :

« Un enfant de 10 ans retiré de la rue a été récupéré par une famille, et cette dernière a approché le directeur de notre école fondamentale pour lui

demander une place de réinsertion scolaire, et cet enfant a pu retourner à l'école. » (Témoignage de l'enseignante).

Malheureusement, par manque de conscientisation, sa réinsertion scolaire a été éphémère, car son environnement immédiat n'était pas du tout attractif, comme le montre cette enseignante :

« À l'école, certains camarades et enseignants l'insultaient, soit disant qu'il fut un enfant de la rue. » De retour à la maison, ce dernier trouvait à peine quelque chose à mettre sous la dent et a pris la décision de retourner dans la rue deux mois après sa réinsertion scolaire. »

Cette enseignante interviewée renchérit en disant que, « malgré ce travail de réinsertion, les enfants n'ont pas cessé de se voir dans les rues de la ville de Bujumbura. Nous les voyons quotidiennement embarqués dans les véhicules de la police avec les forces de l'ordre, mais nous ne savons pas vers où ils sont conduits. » Avec cette interrogation, nous pensons que si l'enfant n'est pas conduit dans les institutions, il est conduit dans son milieu d'origine, et celui-ci peut être favorable ou non au retour de l'enfant.

Manque de ressources financières

S'exprimant sur les causes à l'origine de la formation du phénomène enfant en situation de rue, cet assistant social évoque la question des moyens financiers en s'exprimant de cette manière :

Faut-il perdre l'identité urbaine suite à la pauvreté?

« Certains enfants retournent dans la rue car ils habitent à proximité de la ville de Bujumbura ». ... Faut-il alors perdre l'identité urbaine pour des raisons liées à la pauvreté, s'interroge-t-il ? Même s'ils sont pauvres, certains d'entre eux restent des ressortissants de la ville ».

En analysant bien le contenu de ces propos, nous comprenons que cet assistant social justifie la présence des enfants dans les espaces publics, comme un canal de réclamation de leur identité.

Il ajoute le comportement indigne de certains parents de la ville comme autre facteurs favorisant.

« Les parents de la ville de Bujumbura sont instables et pour des raisons de survie, certaines femmes (filles) font des rapports sexuels engendrant des naissances non planifiées, et par manque de suivi, ces enfants finissent par embrasser la vie de la rue ».

Une communauté non favorable à la réinsertion

Malgré les efforts qui sont déployés par le gouvernement en faveur de ces enfants, la communauté environnante de l'enfant nuit à sa protection et cela n'est pas de nature à maintenir l'enfant dans son milieu d'origine.

Quand les enfants raflés sont violés par ruse avec promesse de mariage

Après les séances de rafles répétitives, certains enfants qui n'ont pas d'adresse physique et qui doutent sur la qualité de leur accueil à la maison préfèrent rester dans la ville de Bujumbura et subissent toutes formes de violences, comme cela découle du témoignage de cette fille de 16 ans rencontrée dans la rue en train de mendier.

« Après avoir été retirée de la rue par force en 2020, comme je n'avais pas où aller, je me suis rendue à Kamenge, et un homme vivant dans une chambrette m'a rencontrée étant seule là où je m'étais cachée pendant la nuit. Il m'a dit qu'il va me donner un abri. Durant mon séjour, j'ai fait des rapports sexuels avec lui car il m'avait promis de m'épouser. Une semaine après, il m'a jeté dehors et me disait que j'étais une prostituée. Depuis ce jour-là, je suis retournée dans la rue et je vis en me cachant des forces de l'ordre. » (Témoignage d'un enfant en situation de rue avec un bébé de deux mois au dos).

Une littérature abondante sur le phénomène d'enfant en situation de rue existe et, parmi elle, nous présentons l'ouvrage de Bernard Pirot intitulé *Enfants des rues d'Afrique centrale*. À travers cet ouvrage, l'auteur offre la possibilité de comprendre la réalité de la situation des enfants en situation de rue et des outils pour construire des solutions efficaces.

Concernant le travail dur de sortir les enfants de la rue pour les conduire dans leurs familles respectives, Pirot (2004) précise que si « le retour en famille n'est plus possible, on doit rendre à l'enfant un cadre de vie de type familial, c'est-à-dire une unité de taille restreinte, où il aura la possibilité collective et individuelle sur sa propre vie... ».

Il propose en outre de retrouver les parents, d'établir une relation avec eux, de tenter une médiation en vue d'une éventuelle réinsertion. Cette action comprend généralement plusieurs étapes :

Phase de pré-enquête (de recueil d'informations auprès de l'enfant et ou d'autres enfants de son groupe) et une phase d'enquête proprement dite, comprenant le recueil d'informations auprès de la famille de l'enfant et de son voisinage, une phase de médiation, avec l'enfant et sa famille d'origine et enfin une phase de réinsertion et de suivi. Signalons que cette phase de réinsertion n'est possible que sur base d'un rapport riche d'informations produit par les éducateurs sociaux auprès de l'enfant et de sa famille. Cela signifie que le projet proprement dit ne peut en aucun cas être envisagé que si l'enfant a marqué son accord pour revoir sa famille. C'est sur la base des premiers contacts que les réactions de la famille sont prometteuses ou non au retour de l'enfant. Mais comment se présente le bilan provisoire de ce programme de réinsertion ?

Une réinsertion qui fait face à une diversité de parcours

Pour comprendre davantage comment les différents parcours de l'enfant en situation de rue influent négativement sur le travail de réinsertion, partons d'un cas de témoignages d'une mère, qui décrit la vie de son enfant, depuis sa conception à l'entrée dans la rue.

Parcours familial : Début de malheurs et maltraitance

Les premiers épisodes de vie de cet enfant sont présentés dans les paragraphes qui suivent :

Selon cette mère : « mon premier enfant est né dans des circonstances de viol lorsque j'étais en déplacement vers une autre commune frontalière. » Violé par un homme marié, la vie de l'enfant ne sera pas facile, car il ne sera pas reconnu par son père et par conséquent par sa belle-famille.

« A 6 mois de grossesse de mon premier enfant, j'ai été maltraitée et hospitalisée pendant 5 mois à l'hôpital de Mutoyi et je ne recevais aucune visite, ni de ma belle-famille, ni de ma famille directe, à l'exception de ma mère. Le malheur ne vient jamais seul, après 9 mois de naissance, j'ai conçu une grossesse de mon deuxième enfant, et les épreuves de souffrance ont commencé avec mes deux enfants ».

Bien que la mère de l'enfant ait endurée plusieurs souffrances, c'est la vente de la propriété foncière et abandon du père des deux enfants qui l'ont beaucoup marqué.

« Le père de cet enfant a décidé de vendre la propriété foncière qui se trouvait en commune Bugenyuzi, pour se rendre en province Makamba, où il espérait avoir de vastes terres cultivables à moindres coûts ».

Après la vente de cette propriété, cette mère de deux enfants va suivre son mari, mais à maintes reprises, ce dernier a tenté de la tuer, et décide de retourner chez elle. Là aussi, les choses se sont compliquées.

Quand la présence de l'enfant chez ses grands-parents déclenche le conflit entre ses oncles et tantes

Comme le témoigne cette mère, son retour n'a pas plu à tous les membres de sa famille.

« Mes frères avaient peur de partager les terres cultivables avec leurs neveux, choses non tolérées par la culture Burundaise ».

Décue par les membres de sa famille directe, elle a déménagé pour se réfugier chez ses parentés.

« ...Quand la situation est devenue trop tendue, j'ai pris mes deux enfants pour se réfugier vers la commune GITEGA chez mes oncles (Grand - mère maternelle) ».

Toutes les épreuves que la mère endurait avaient des répercussions négatives sur la vie de ces enfants et en particulier sur la vie de son premier

enfant. Pour survivre, il va essayer par la suite la vie de la rue et il y a déjà passé plusieurs années, jusqu'au jour de notre entretien. Il a déjà vécu dans plus deux institutions.

Parcours institutionnels de l'enfant

A travers le témoignage de cet enfant, nous avons constaté qu'il a pu bénéficier d'un soutien de plusieurs ONGs (côté matériels et formations professionnelles), mais comme il avait vécu un passé très traumatisant depuis son enfance, tout ce qu'il recevait ne produisait d'impact positif.

Voici comment cet enfant décrit sa vie en institution.

« J'ai vécu à Kajaga pendant quelques années dans une association qui s'appelle Fondation stamm et son antenne sis à Kanyosha. Je suis allé par la suite au centre GIRIYUJA, puis au centre de New Generation , à la Croix rouge...De plus, j'ai pu bénéficier de plusieurs formations professionnelles, mais aucune d'entre elle n'a abouti ».

La diversité de parcours d'enfants peut avoir des influences négatives sur leur réinsertion car en effet, si un centre de réinsertion fait face à deux catégories d'enfant, l'une ayant grandi dans un environnement moins stimulant, et l'autre dans un environnement favorable, ce déséquilibre psychologique peut rendre leur réinsertion plus difficile, souvent longue et sans valeur. L'enfant peut aussi manquer un repère sur lequel, il peut construire son modèle.

Au même titre que les autres enfants, ils ont été raflés puis conduits dans un centre de transit, en attendant d'être acheminés chez eux. Dans le point qui suit, nous allons voir combien d'enfants ont été touchés par ce travail.

Bilan du programme de retrait massif des enfants de la rue (2018-2021)

Après avoir constaté que le phénomène d'enfant en situation de rue au lieu de diminuer continuait plutôt à augmenter, le gouvernement du Burundi a adopté de nouvelles stratégies intégrées dans un programme de retrait massif de tous les enfants en situation de rue pour y faire face. Ainsi, dans la mise en œuvre de ce programme, une nouvelle approche à résultats rapides a été utilisée, avec un objectif d'une réinsertion immédiate.

Selon les informations recueillies auprès des assistants sociaux travaillant dans les centres d'hébergement temporaire (CERES et PES), les effectifs des enfants retirés de la rue depuis le lancement de ce projet (août 2018 à juin 2021) s'élèvent à 5159.

Malgré la présentation de ce bilan, le niveau de satisfaction de certains assistants sociaux est à relever comme le prouve les témoignages qui suivent :

« Le niveau de satisfaction est faible car le mouvement des Enfants en situation de rue qui entrent dans ce centre n'a jamais cessé de s'observer. Ce

qui est plus choquant, c'est qu'il y a des enfants qui sont visibles dans presque toutes les rafles organisées par la police ».

L'autre d'ajouter : « Je ne suis pas entièrement satisfait, car il y a des enfants qui reviennent dans la rue quelques jours après leur réinsertion. »
En dépit des résultats entourés de certains défis, des mécanismes nationaux de nature à influencer un bon aboutissement de ce processus existe.

Aspects politiques et institutionnels liés au travail de réinsertion

Existence d'un cadre légal et politique de protection

Dans les lignes qui suivent, nous présentons les résultats issus des informations recueillies auprès de nos interviewés et qui ont été structurées pour en faciliter l'analyse.

Ainsi, un cadre légal peut fournir les bases nécessaires pour la réussite et la pérennisation des acquis du projet de réinsertion.

Code des personnes et de la famille de 1993

Le décret-loi N° 1/024 du 28 avril 1993 portant réforme du Code des personnes et de la famille de 1993 traite de la plupart des questions relatives à la vie de l'enfant : de l'enregistrement des naissances, des questions relatives à la filiation de l'enfant légitime (articles 196 et suivants), de l'enfant naturel (articles 212 et suivants) et de l'enfant adopté ou sous tutelle (articles 246 et suivants) et à la gestion de ses biens.

Le Code du travail révisé en novembre 2020

La loi n°1/11 du 24 novembre 2020, portant révision du décret-loi n° 1/037 du 7 juillet 1993, portant révision du Code du travail du Burundi, qui définit l'âge d'admission au travail fixé à 16 ans (article 10), mais à son alinéa 2, le même article accorde une dérogation aux enfants de 14 ans, au cas où il s'agit d'un travail léger et dans le cadre d'apprentissage. De plus, cette même loi spécifie l'interdiction d'un travail disproportionné aux capacités de l'enfant (article 11) et enfin l'interdiction de toutes les pires formes de travail des enfants (article 12).

Politiques publiques et institutionnelles

Cadres stratégiques et création du département de l'enfant et de la famille

Le Burundi dispose de nombreuses institutions gouvernementales ayant la responsabilité de veiller au développement et à la protection des enfants, mais cela n'est possible que lorsqu'il est en collaboration avec différents acteurs dans ce domaine. En tête de liste vient le ministère de la Solidarité nationale, des Droits de la personne humaine et du Genre, qui détient un vaste mandat incluant, entre autres, la protection des enfants. Ce ministère dispose, à travers les chefs-lieux de toutes les provinces, des

directions provinciales de développement familial et social, mises en place par le décret n° 100/160 du 07 juillet 2021 portant création, missions, organisation et fonctionnement des directions provinciales de développement familial et social (DPDFS). Sous l'ancienne dénomination de centres de développement familial (CDF), ce ministère a mis en place des comités de protection de l'enfant (CPE) depuis l'an 2012.

Du côté des politiques publiques, ce même ministère a élaboré une stratégie nationale de prévention et de lutte contre le phénomène des enfants en situation de rue, pour mettre en place des comités de protection de l'enfant, un organe décentralisé jusque dans les collines depuis l'année 2011. Bien que cette structure joue un rôle important dans la protection de l'enfance, elle n'a pas bien fonctionné dans certaines régions, car elle n'avait pas encore mis en place un cadre de suivi pour évaluer l'impact de ses activités. Ce ministère a été doté en 2011 d'un Département de l'enfant et de la famille (DEF). La mise en place des institutions indépendantes de protection et de défense des droits humains en général et des enfants en particulier constitue un atout pour améliorer les conditions de vie de ces enfants en situation de rue.

Cadre institutionnel

La société civile

Malgré la situation socio-économique précaire dans laquelle notre pays est plongé depuis un certain temps, pour cause du manque de devises pour se procurer des produits de première nécessité comme le carburant, la société civile burundaise est dynamique.

Ainsi, de nombreuses organisations de la société civile sont engagées dans la lutte contre les violations des droits de la personne humaine en général et des droits de l'enfant en particulier. Pour celles qui rentrent dans cette dernière catégorie, il s'agit entre autres de Giriyuja, de Nanje Nobaho, DE FENADEB, fondation Stamm...

D'autres organisations interviennent spécifiquement pour venir en aide aux victimes de différentes violations. Il s'agit du centre SERUKA, qui accueille les victimes de viol, et du centre NTURENGAHO qui héberge de façon temporaire les mères célibataires pendant la périnatalité. Une approche basée sur les droits de l'enfant et le respect de son intérêt supérieur est au centre de leur philosophie d'action. Malgré cela, nous avons remarqué qu'avec la loi de 2017 sur les ASBL, certaines organisations engagées dans la promotion et la protection des droits n'ont pas demandé une prise d'actes comme exigée par cette loi et ont été rayées de la liste des intervenants. En même temps, avec la politique de réinsertion de tous les enfants vulnérables dans leurs familles biologiques ou sociales, certaines institutions d'accueil ont dû fermer, car accusées de rendre des services non adaptés à la culture burundaise. Lors de notre travail de terrain, aucune organisation de la société

civile n'accordait plus de services directs aux enfants en situation de rue en mairie de Bujumbura. Même le centre Giriyuja ayant une expérience dans le travail avec ces enfants ne faisait plus ce travail.

Réunification familiale assimilée à la réinsertion et ses bienfaits

Pendant une longue absence de l'enfant en famille, cette dernière se transforme et peut connaître de nouvelles configurations. Très souvent, elle s'organise, à telle enseigne que ses membres ne le reconnaissent plus comme ayant une place dans ladite famille. Lors de la réunification familiale, l'enfant ne fait pas juste « entrer dans le trou d'une niche qu'il avait laissé) selon les considérations de (Bullock et al.,1998).

En même temps que l'enfant change, sa famille ne correspond plus à sa représentation imagée de départ, ce qui provoque des disparités dans ses attentes par rapport à son milieu familial, tout comme dans les attentes de sa famille vis-à-vis de lui, dans le contexte de placement. C'est pourquoi la réunification, selon Pine, Warsh et Maluccio (1993) et Thomlison, Maluccio et Abramczyk (1996), doit se planifier au moment de l'entrée de l'enfant dans les soins substituts. Plusieurs chercheurs dans le domaine de la réunification familiale qualifient celle-ci de processus et essaient de défaire l'idée préconçue de l'événement ponctuel. Néanmoins, à propos de cet aspect, les points de vue sont partagés, car certains intervenants le considèrent comme un événement normal, une suite logique (Fraser, Walton, Lewis, Pecora et Walton, 1996) qu'il n'est pas nécessaire de planifier.

Pour Fernandez (1999), qui a mené ses travaux de recherche en Australie, le taux de réunification familiale diminue après chaque épisode de placement. Goerge (1990), qui avait établi que 39 % des enfants vivent une réunification avec leur famille après un premier placement, a déjà démontré le lien entre les épisodes de placement et les probabilités de réunification familiale. À l'instar de Fernandez (1999), son étude a démontré que plus un enfant expérimente de multiples épisodes de placement, plus ses chances de se réunifier avec sa famille ne diminuent pas.

D'autre part, des chercheurs ont établi que la réunification familiale s'avère plus difficile à atteindre avec les adolescents (Greenwald, 1998., Harris et Courtney, 2003., Landsverk, Davis, Ganger, Newton et Johnson, 1996., Thomlison, Maluccio et Wright, 1996 ., Thompson, Safyer et Pollio, 2001., Wells et Guo, 2004). Ceux-ci sont généralement rendus à l'étape de différenciation et d'indépendance par rapport à leur famille. Leur quête d'identité combinée à leur besoin d'autonomie fragilise l'attachement à leur famille, particulièrement chez les adolescents placés où une partie de cet attachement a été rompue. De plus, les difficultés relationnelles entre les adolescents et leurs parents, fréquemment à l'origine du placement (Teare, Peterson, Authier, Schroeder et Daly, 1998), peuvent persister au-delà de la

situation de placement et entraver le bon déroulement du processus de réunification familiale. Par conséquent, réunifier les adolescents placés avec leur famille représente tout un défi, tant pour les jeunes et leur famille que pour les intervenants. Par ailleurs, lorsque la réintégration familiale peut se faire en toute sécurité, il s'agit d'un résultat extrêmement précieux, même s'il n'est pas toujours approprié (Coren et al., 2013).

Après la réintégration des enfants dans leur famille, la stabilité à long terme peut dépendre de divers facteurs, notamment la localisation et la préparation des membres de la famille et la garantie de ressources financières et éducatives adéquates (Frimpong-Manso & Bugyei, 2019., Muguwe et al., 2011., Wilke et al., 2020). Une réunification réussie qui aboutit à une stabilité à long terme nécessite de répondre aux besoins physiologiques et psychologiques des enfants, décrits comme quatre catégories diverses de besoins : besoins fondamentaux, besoins de sécurité, besoins relationnels et besoins éducatifs (Wilke et al., 2023).

De plus, le renforcement des relations entre les enfants, les personnes qui s'occupent d'eux et les prestataires de services augmente les chances d'une réadaptation complète et d'un meilleur fonctionnement familial (Puffer et al., 2021a., Schimmel, 2008). Et pour être efficaces, les programmes de réinsertion familiale doivent évaluer régulièrement les progrès des clients, utiliser des systèmes complets de gestion des dossiers et de suivi et analyser les résultats pour réviser, améliorer et partager les méthodes (Corcoran & Wakia, 2016).

Mesures correctives

Pour s'attendre à des résultats satisfaisants, nous disons que les interventions peuvent prendre la forme de projets uniques, de centres d'accueil ou d'interventions d'éducation par les pairs, et nombre d'entre elles s'appuieront sur le discours des « droits de l'enfant », qui s'appuie sur une approche holistique des besoins des jeunes (Ennew 2000., Thomas de Benitez 2011). Par ailleurs, des auteurs comme Panter-Brick (2002) et Paterson (2008) ont montré que les interventions risquent de connaître des échecs si la voix des enfants n'est pas prise en compte et si elles n'incluent pas leur participation depuis la phase de la planification jusqu'à la phase de gestion (Panter-Brick 2002., Paterson 2002). Tout comme dans la réintégration familiale, les preuves émergentes décrivent des approches holistiques et centrées sur l'enfant de la réintégration familiale dans les PRFM (Mann 2014., Wedge 2013).

Enfin, des projets éducatifs offrent aux enfants des rues la possibilité de sortir du cycle de la pauvreté. Enfin, pour rompre avec le cycle de violence auquel ces enfants font face, des projets éducatifs en faveur de ce groupe à l'étude devraient être multipliés. Néanmoins, il convient de souligner que la réinsertion des enfants en situation de rue n'est pas linéaire, car ces derniers

peuvent continuer à vivre et à travailler dans la rue, tout en s'engageant dans des interventions ; mais cela peut prendre une longue période avant leur réintégration effective dans la société.

Tout en s'efforçant de s'attaquer aux causes profondes, les acteurs doivent collaborer tout en renforçant les forces des familles et des communautés.

Conclusion

Cette recherche, qui a pour objectif de comprendre les stratégies de réinsertion des enfants en situation de rue ainsi que les logiques qui les sous-tendent, montre que l'usage de la force et les rafles intempestives des enfants comme techniques adoptées lors de la réinsertion se révèlent insuffisants, face à la pluralité de parcours et autres défis complexes auxquels ces enfants se heurtent. Ces derniers sont, notamment, le manque de ressources financières suffisantes allouées à ce travail et les restrictions budgétaires actuelles liées au manque de devises qui influent négativement sur la portée et l'efficacité des actions menées dans le cadre de ce programme de protection. À cela s'ajoute la non-implication des enfants et de leurs parents ainsi que la compétitivité entre acteurs de protection, durcissant le travail d'élaboration d'un réseau de soutien cohérent, inclusif et coordonné.

Ces failles doivent impérativement être considérées pour repenser les politiques publiques en matière de réinsertion. Ces résultats démontrent la nécessité d'adopter des approches différenciées et adaptées aux besoins spécifiques de chaque enfant. Ils soulignent également l'urgence de renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement, de promouvoir une prise en charge plus juste et inclusive et ainsi favoriser une réinsertion durable. Enfin, il est important que la société burundaise soit conscientisée de la diversité des parcours de ces enfants, et ainsi penser à des solutions qui répondent convenablement à leurs besoins.

Avant de clôturer, passons maintenant à quelques recommandations.

Recommandations

Pour réduire le mouvement de va-et-vient des enfants en situation, les actions suivantes restent indispensables :

Mettre en place et/ou renforcer des services d'accompagnement psychosociaux (avant, pendant et après réinsertion) (i); mobiliser les ressources et les financements alloués aux programmes de réinsertion afin de permettre une prise en charge plus complète et pérenne des enfants en situation de rue(ii) ; améliorer les conditions de vie et d'accueil en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des enfants, des familles et des communautés (iii) ; agir sur les causes profondes et améliorer les institutions et les lois protectrices (iv) ; promouvoir la collaboration entre partenaires et faire

participer tous les acteurs, y compris l'enfant (v) ; instaurer un système de coordination entre les acteurs publics, privés et associatifs, et un suivi plus cohérent et efficace (vi), mettre en place une planification stratégique allant de la période post-réinsertion, en intégrant un suivi à long terme pour éviter les rechutes et favoriser une insertion réussie des enfants dans la société (vii).

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

Déclaration relative aux participants humains : Cette recherche a respecté les principes éthiques concernant les études impliquant des sujets humains. Ainsi, avant de commencer, nous avons demandé l'autorisation à la Direction de la recherche et de l'innovation de l'Université du Burundi. Cette institution nous a délivré une attestation de recherche et a suivi de près tout le processus, jusqu'à la validation des conclusions, et les principes de la déclaration d'Helsinki ont été respectés.

References:

1. Alem, H. W., & Laha, A. (2016). Livelihood of Street Children and the Role of Social Intervention : Insights from Literature Using Meta-Analysis Child Development Research, 2016(1), 3582101.
2. Bertaux, D. (1997). Les récits de vie. Paris : Nathan. SANSÉAU / Les récits de vie comme stratégie d'accès au réel.
3. Better Care Network, Child Protection in Crisis Network, Child Recovery and Reintegration Network, Family for Every Child, International Rescue Committee, Maestral International, Retrak, Save the Children, War Child Holland and Women's Refugee Commission (2013). Reaching for Home : Global Learning on Family Reintegration in Low and Lower-Middle-Income Countries Londres : Family for Every Child.
4. Bronfenbrenner, U. (1979). The ecology of human development. Harvard University Press.
5. Bullock, R., Gooch, D., & Little, M. (1998). Children Going Home : The Reunification of Families. Aldershot : The Dartington Social Research Series, Ashgate, 261 p.
6. Coren, E., Hossain, R., Pardo, J. P., Veras, M. M., Chakraborty, K., Harris, H., & Martin, A. J. (2013). Interventions for promoting

- reintegration and reducing harmful behaviour and lifestyles in street-connected children and young people : A systematic review. *Campbell Systematic Reviews*, 9(1), 1–171. <https://doi.org/10.4073/csr.2013.6>
7. Corcoran, S. L., & Wakia, J. (2016). Using child well-being assessments to track progress in family-based reintegration. *Global Social Welfare*, 3, 137–145. <https://doi.org/10.1007/s40609-016-0061-5>.
 8. Deslauriers, J. P. (1991). *Recherche qualitative, guide pratique*. Montréal : McGraw-Hill.
 10. Dewees A, Klees SJ. (1995). Social movements and the transformation of national policy : street and working children in Brazil *Comput Educ Rev* 1995 39 :76–100.
 9. Dramé, F. (2010). *Nàndité : enquête sur les enfants des rues à Dakar*. Sénégal : Unicef Sénégal.
 10. Embleton, L., Atwoli, L., Ayuku, D., & Braitstein, P. (2013) The Journey of Addiction : Barriers to and Facilitators of Drug Use Cessation among Street Children and Youths in Western Kenya *PLoS ONE* 8(1) : e53435. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0053435>
 11. Ennew, J. (2000). *Street and Working Children : A Guide to Planning*. London : Save the Children.
 12. Goffman, E. (1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris, Minit [éd. originale 1961].
 13. Fernandez, E. (1999). Pathways in Substitute Care : Representation of Placement Careers of Children Using Event History Analysis. *Children and Youth Services Review*, 21(3), 177-216.
 14. Fluke, J. D., Goldman, P. S., Shriberg, J., Hillis, S. D., Yun, K., Allison, S., & Light, E. (2012). Systems, strategies, and interventions for sustainable long-term care and protection of children with a history of living outside of family care. *Child Abuse & Neglect*, 36(10), 722–731. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2012.09.005>.
 15. Frimpong-Manso, K., & Bugyei, A. G. (2019). The challenges facing children reunified with their families from an orphanage in Ghana. *Children & Society*, 33(4), 363–376. <https://doi.org/10.1111/chso.12314>.
 16. Gaetz, S. (2004). Safe streets for whom ? Homeless youth, social exclusion, and criminal victimization *Can. J. Criminol. Crim. Justice* 46, 423–455. doi : 10.3138/cjccj.46.4.423.
 17. Gahungu, L. (2023). Corporal Punishment as an Educational Practice for Burundian Children's Maladaptive Behavior : The Assessment of the Disposition of Children Education Stakeholders *ESI Preprints*, 21, 603-603.

18. Gahungu, L., Simbananiye, L., & Glowacz, F. (2024). Children in Street Situations, Their Determinants, Survival and Strategies Case of the City of Bujumbura. *European Scientific Journal*, 20(5).
19. Goblet, M. & Glowacz, F. (2021). Le slut shaming : étude qualitative d'une forme de sexisme ordinaire dans le discours et les représentations d'adolescents. *Enjeux et société*, 8(1), pp. 249-276.
20. Goerge & Robert, M. (1990). The reunification process in substitute care *Social Service Review*, 422-457.
21. Goodman, M. L., Gibson, D. C., Baker, L., & Seidel, S. E. (2020). Family-level factors to reintegrate street-involved children in low- and middle-income countries : A scoping review *Children and Youth Services Review*, 109, 104664.
22. Greenwald & Carol., A. (1998). Characteristics of Social Workers and Families That Affect Family Reunification Outcomes *Mémoire de maîtrise en service social*. Californie : California State University.
23. Greeson, J. K., Gyourko, J. R., Wasch, S., & Page, C. S. (2024). Reintegration of street-connected children in Kenya : Evaluation of Agape Children's Ministry's Family Strengthening Programme. *Child & Family Social Work*.
24. Guo., Shenyang & Wells., Kathleen (2003). Research on Timing of Foster Care Outcomes : One Methodological Problem and Approaches to Its Solution *Social Service Review*, mars, 1-24.
25. Kidd, S. A. (2003). Street youth : coping and interventions. *Child Adolesc. Soc. Work J.* 20, 235–261. doi : 10.1023/A : 1024552808179
26. Lanzarini, C. (2003). Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations avec les institutions d'aide sociale. *Cahiers du genre*, (2), 95-115.
27. Lashari, A., Kakepoto, H., Ali, Z., & Ibrar, M. (2023). Causes Associated with the Growing Number of Street Children in Urban Cities of Indonesia *Journal of Social Sciences Review*, 3(2), 382-392. <https://doi.org/10.54183/jssr.v3i2.276>
28. Le Roux, J. (1996). Street children in South Africa : findings from interviews on the background of street children in Pretoria, South Africa. *Adolescence* 31, 423–431.
29. Lusk, M.W. (1989). Street children programs in Latin America *Journal of Sociology and Social Welfare* 1989;16:55–77.77
30. McAlpine K., Henley R., Mueller M., and Vetter S., A survey of street children in Northern Tanzania : how abuse or support factors may influence migration to the street, *Community Mental Health Journal*. (2010) 46, no. 1, 26–32, <https://doi.org/10.1007/s10597-009-9196-5>, 2-s2.0-77952299153.

31. Mann G. (2014). *Going Home : Children's Reintegration in Mexico, Moldova and Nepal*. London, UK : Family for Every Child, 2014.
32. Mayer, R., Ouellet, F., et al. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Gaétan Morin éditeur.
33. Muguwe, E., Taruvinga, F. C., Manyumwa, E., & Shoko, N. (2011). Reintegration of institutionalized children into society : A case study of Zimbabwe *Journal of Sustainable Development in Africa*, 13(8), 142–149.
34. Naterer, A., Lavrič, M. Using Social Indicators in Assessing Factors and Numbers of Street Children in the World. *Child Indicators Research* 9, 21–37 (2016). <https://doi.org/10.1007/s12187-015-9306-6>
35. Ochola, L. (1996). Eviction and homelessness : the impact on African children. *Dev. Pract.* 6, 340–347.
36. Palazzolo, J., Bedwani, M., & Tassiba, M. E. (2008). *Les exclus de la cité : regard anthropologique et psychopathologique sur les enfants des rues* (Riveneuve). Paris.
37. Paterson, B.L., Panessa, C. (2008). Engagement as an ethical imperative in harm reduction involving at-risk youth *International Journal of Drug Policy*, 19(1) :24-32.
38. Panter-Brick C. (2002). Street children, human rights, and public health : a critique and future directions. *Annual Review of Anthropology* 2002 ;31 :147-71.
39. Pine, Barbara A. ; Warsh, Robin et Maluccio, Anthony N. (1993). *Together Again : Family Reunification in Foster Care*. Washington, D.C. : Child Welfare League of America, 215 p.
40. Pinheiro, P. (2006). *World Report on Violence against Children*. New York : United Nations Secretary General's Study on Violence against Children.
41. Pirot, B. (2004). *Enfants des rues d'Afrique centrale*. KARTHALA Éditions.
42. Plummer, M. L., Kudrati, M., & Yousif, N. D. E. H. (2007). Beginning street life : Factors contributing to children working and living on the streets of Khartoum, Sudan *Children and Youth Services Review*, 29(12), 1520-1536.
43. Puffer, E. S., Giusto, A., Rieder, A. D., Friis-Healy, E., Ayuku, D., & Green, E. P. (2021a). Development of the Family Togetherness Scale : A mixed-methods validation study in Kenya *Frontiers in Psychology*, 12, 662991. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.662991>
44. Rémy, P.L. (1999). Comment agir ? L'aide à la parentalité – Être parent, ce n'est pas toujours facile. *La santé de l'homme*, septembre-octobre 1999, n° 343.

45. Scanlon, T., Scanlon, F., Nobre Lamarao, M.L. (1993). Working with street children. *Development in Practice* 1993 : 3 :16–26.
46. Scanlon, T. J., Tomkins, A., Lynch, M. A., and Scanlon, F. (1998). Street children in Latin America *Br. Med. J.* 316, 1596–1600. doi : 10.1136/bmj.316.7144.1596
47. Schimmel, N. (2008). A humanistic approach to caring for street children : The importance of emotionally intimate and supportive relationships for the successful rehabilitation of street children. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 3(3), 214–220. <https://doi.org/10.1080/17450120802032883>
48. Teare, John F., Peterson, Roger W., Authier, Karen., Schroeder, Linda et Daly., & Daniel L. (1998). Maternal Satisfaction Following Shelter Placement : Child, Family and Program Correlates. *Child and Youth Care Forum*, 27(2), 126-137.
49. Thiétart, R.-A. (dir.), (1999). *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod.
50. Thomas de Benitez S. (2011). *State of the World Street Children : Research*. London : CSC, 2011.
51. Thomas de Benitez, S. (2007). *State of the World's Street Children : Violence Street Children Series*. London : Consortium of Street Children.
52. Thomlison., Barbara., Maluccio, Anthony, N. et Abramczyk, Lois W. (1996). The theory Policy, cy and practice context of family reunification : An integrated research perspective. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 473-488.
53. Trentesaux, Th. (2008). *Le soin sous conditions : un moyen de préserver l'avenir de l'enfant ? Réflexion éthique en odontologie pédiatrique*, 2008, Mémoire, université Paris Descartes.
54. United Nations General Assembly. (2019). *Resolution on the Rights of the Child*. Retrieved from <https://bettercarenetwork.org/library/social-welfare-systems/child-care-and-protection-policies/2020-unga-resolution-on-the-rights-of-the-child>.
55. Van IJzendoorn, V. M. H., Bakermans-Kranenburg, M. J., Duschinsky, R., Fox, N. A., Goldman, P. S., Gunnar, M. R., Johnson, D. E., Nelson, C. A., Reijman, S., Skinner, G. C. M., Zeanah, C. H., & Sonuga-Barke, E. J. S. (2020). Institutionalisation and deinstitutionalisation of children 1 : A systematic and integrative review of evidence regarding effects on development. *The Lancet Psychiatry*, 7(8), 703–720. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(19\)30399-2](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(19)30399-2).

56. Wachira, J., Kamanda, A., Embleton, L., Naanyu, V., Winston, S., Ayuku, D., & Braitstein, P. (2015). Initiation to street life : A qualitative examination of the physical, social, and psychological practices in becoming an accepted member of the street youth community in Western Kenya BMC Public Health, 15(1), 569. <https://doi.org/10.1186/s12889-015-1942-8>
57. Wedge J, Krumholz A, Jones L. (2013). Reaching for home : global learning on family reintegration in low and lower-middle income countries, 1-52.
58. Whitehead A. and Hashim I. (2005). Children and migration, Background Paper for DFID Migration Team, 2005, http://www.childtrafficking.com/Docs/dfid_05_child_mig_bac_0408.pdf
59. Wilke, N. G., Howard, A. H., & Forber Pratt, I. (2023). Needs in an era of COVID-19 : A preliminary investigation of self-reported needs of families who experienced rapid return as a result of government mandates. Vulnerable Children and Youth Studies, 18, 406–412. <https://doi.org/10.1080/17450128.2022.2081393>.
60. Woan, J., Lin, J., & Auerswald, C. (2013). The health status of street children and youth in low-and middle-income countries : a systematic review of the literature. Journal of Adolescent Health, 53(3), 314-321.
61. Young, L. (2004). Journeys to the street : the complex migration geographies of Ugandan street children. Geoforum 35, 471–488. doi : 10.1016/j.geoforum.2003.09.005.